

## BAROMÈTRE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### 2022, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET LE RENFORCEMENT DES MESURES SOCIALES

Le Baromètre de la précarité énergétique, réalisé à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin par des chercheuses de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université d'Anvers, mesure l'ampleur de la problématique, suit son évolution et tente d'en comprendre les causes potentielles. Cette dixième édition s'attarde sur la **crise énergétique de 2022**, caractérisée par de fortes hausses des prix de l'énergie, qui ont mis sous pression de nombreux ménages belges. Dans ce contexte, **les pouvoirs publics ont pris une série de mesures pour venir en**

**aide aux ménages.** Si ces aides ont effectivement protégé les ménages les plus vulnérables, elles n'ont pas bénéficié de la même manière à toutes les catégories de la population. C'est ce que révèle le nouveau Baromètre. Par ailleurs, la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, gérée par la Fondation, formule une série de **recommandations basées sur les enseignements de la crise de 2022.** Objectif : mieux cibler et accompagner les ménages en cas de nouvelle crise énergétique.

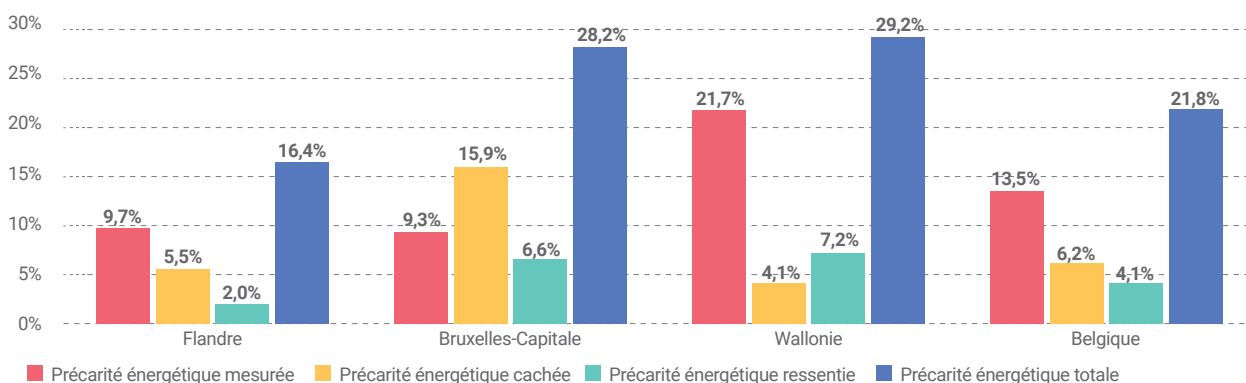
### EN UN COUP D'ŒIL

- La précarité énergétique désigne une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des **difficultés particulières à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie dans son logement.**
- Cette problématique peut résulter de différentes **causes** : un revenu trop faible, une facture d'énergie trop élevée, un logement de mauvaise qualité, un comportement inadéquat en matière de consommation d'énergie, ...
- Nous avons développé **trois indicateurs** pour mesurer cette problématique :
  - **précarité énergétique mesurée** : la facture énergétique des ménages est trop élevée par rapport aux revenus disponibles, déduction faite du coût du logement ;
  - **précarité énergétique cachée** : les dépenses

d'énergie sont anormalement faibles par rapport aux revenus disponibles, déduction faite du coût du logement, parce que les ménages restreignent considérablement leur consommation ;

- **précarité énergétique ressentie** : les ménages estiment ne pas avoir suffisamment de moyens financiers pour chauffer correctement leur logement.
- **En 2022, 21,8 % des ménages belges étaient en précarité énergétique**, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2021.
- Par rapport à 2021, l'étendue de la précarité énergétique mesurée a baissé de 7,5 % ; l'étendue de la précarité énergétique cachée et de la précarité énergétique ressentie ont augmenté respectivement de 37,8 % et de 28,1 %.

### Proportion de ménages en précarité énergétique selon les régions, 2022



# FAITS ET ANALYSE

## ÉVOLUTION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Après la chute provoquée par le confinement au printemps 2020, les prix de l'énergie payés par les ménages n'ont cessé de croître à partir du second semestre 2020, pour atteindre **un pic historique en octobre 2022** :

- le prix moyen de l'électricité a augmenté de 110,5 % entre décembre 2020 et décembre 2022 ;
- le prix moyen pour 1 MWh de gaz naturel en décembre 2022 était 4 fois plus élevé qu'en décembre 2020 ;
- le prix moyen du mazout de chauffage fin 2022 était environ 45 % plus élevé qu'en 2020 ;

- les combustibles ligneux ont également connu une croissance impressionnante des prix en 2022, principalement en ce qui concerne les pellets.

## ÉVOLUTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

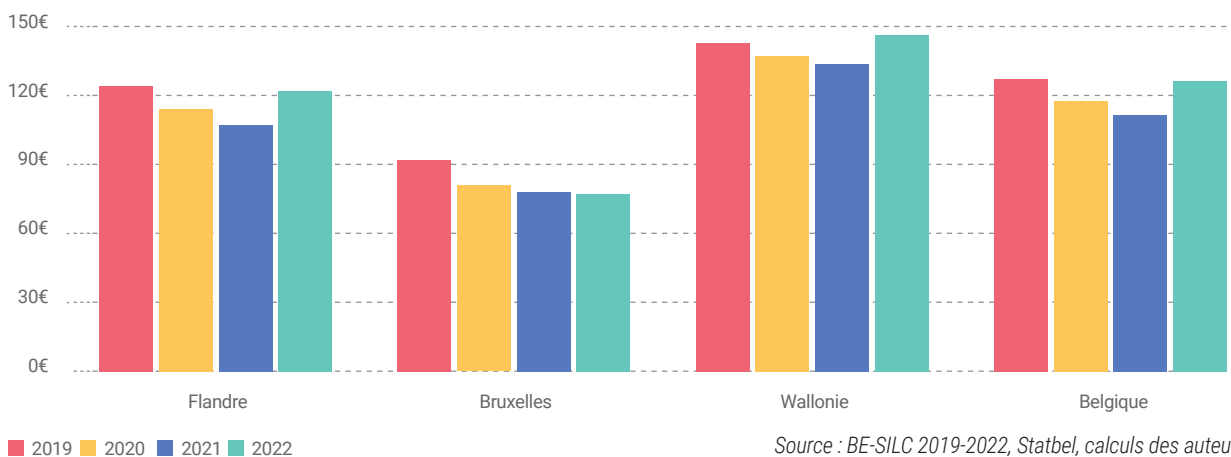
La hausse des prix de l'énergie n'a pas eu le même impact sur la facture énergétique de tous les ménages. Cette situation peut s'expliquer par différents facteurs :

- les **mesures d'aide**, qui ont agi comme véritable bouclier pour les ménages les plus vulnérables ;
- le fait que de nombreux ménages ont **volontairement restreint** leur consommation énergétique (entre 12 % et 15 % par rapport à 2021) ;

- l'existence de **contrats fixes** pour l'électricité et le gaz ;
- la possibilité, pour certains ménages, de **stocker des combustibles**, tels que le mazout de chauffage, le butane/propane, ou le bois ;
- des **températures douces** – 2022 a été, avec 2020, l'année la plus chaude jamais enregistrée en Belgique.

La situation est par contre très contrastée pour les **ménages qui n'ont pas eu l'opportunité de bénéficier des aides sociales**, comme les locataires du parc privé disposant de chaufferie ou de production d'eau chaude sanitaire centralisées et ceux qui n'avaient plus de stock (mazout, bois, etc).

Facture énergétique médiane des ménages en Belgique et selon les régions, 2019-2022  
(en euros/mois, à prix constant, base = 2013)



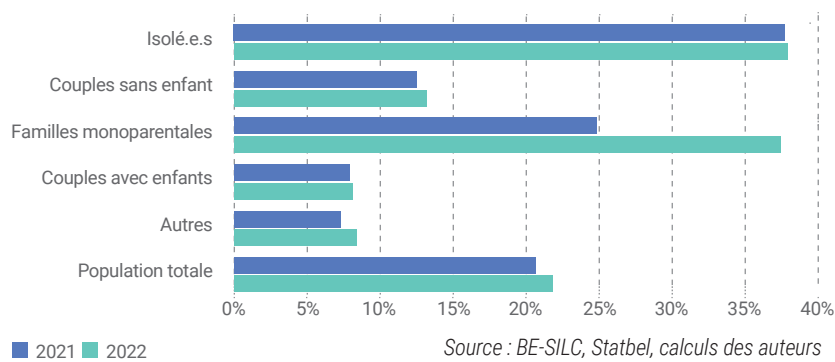
## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : DES MÉNAGES PLUS VULNÉRABLES QUE D'AUTRES

De manière générale, certains ménages sont nettement plus exposés à la précarité énergétique :

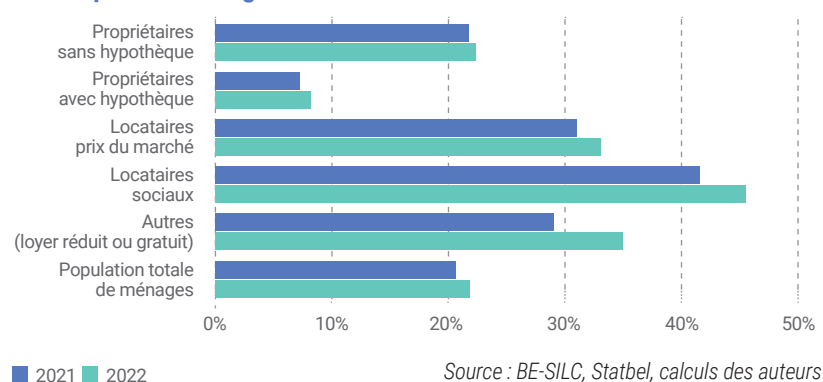
- **Les ménages sans revenu du travail** : en 2022, 40,3 % des ménages sans revenu du travail et 15,8 % des ménages avec un seul revenu du travail étaient en précarité énergétique.
- **Les ménages de la classe moyenne 'basse'**<sup>1</sup> : 43 % des ménages de la classe moyenne 'basse' (où les femmes sont surreprésentées) sont en précarité énergétique, contre 8,2 % des ménages de la classe moyenne 'haute'.

1. La classe moyenne 'basse' se compose de ménages ayant un revenu net équivalent compris entre 60 % et 80 % du revenu médian ; cela inclut des revenus compris entre 16 388,35 € et 21 851,14 €. La classe moyenne 'centrale' se compose de ménages ayant un revenu net équivalent compris entre 80 % et 120 % du revenu médian ; cela inclut des revenus compris entre 21 851,14 € et 32 776,7 €.

### Proportion de ménages en précarité énergétique selon le type de ménage, 2021 - 2022



### Proportion de ménages en précarité énergétique selon le statut d'occupation du logement, 2021-2022



- **Les isolé.e.s et les familles monoparentales** : 37,9 % des isolé.e.s et 37,4 % des familles monoparentales étaient en précarité énergétique en 2022, contre 8,1 % des couples avec enfants.

- **Les locataires (sociaux)** : un tiers des locataires sont en précarité énergétique, contre 15 % des propriétaires. 45,5 % des locataires sociaux sont touchés, contre 33 % des locataires du parc privé.

- **Les ménages qui vivent dans un logement avec un défaut de qualité** : 31,5 % d'entre eux sont en précarité énergétique.

- **Les ménages se chauffant principalement à l'électricité ou au mazout** : 26,9 % et 27,8 % d'entre eux sont en précarité énergétique, contre 19,1 % des ménages se chauffant principalement au gaz naturel.

## DES MESURES PUBLIQUES ESSENTIELLES

Dans ce contexte de crise, les pouvoirs publics ont renforcé ou activé une série de mesures pour aider les ménages à payer leurs factures énergétiques, telles que :

- la prolongation de l'extension du **tarif social** aux bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM) et le plafonnement du tarif social ;
- la **baisse de la TVA** de 21 % à 6 % sur l'électricité et sur le gaz naturel ;
- une série de **mesures régionales** ;
- des moyens supplémentaires accordés au **Fonds Gaz et Électricité** et au **Fonds Social Chauffage**.

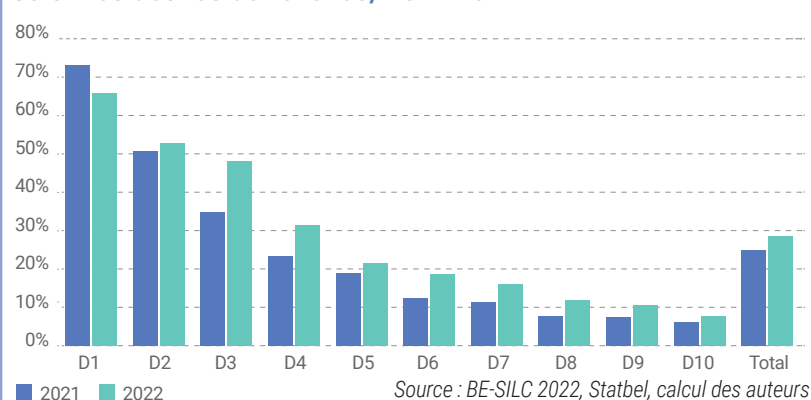
Ces aides ont été **essentiels et ont fortement protégé les ménages les plus vulnérables**, en particulier :

- **les personnes isolées et les familles monoparentales**, parmi lesquelles les **femmes** sont surreprésentées. Bien que plus à risque de précarité énergétique, en 2022, les isolé.e.s et les familles monoparentales ont connu une hausse relativement limitée de leur facture d'énergie. Par rapport à 2020 leur facture énergétique (médiane, à prix constant) a augmenté respectivement de 1 % et de 2,4 %, tandis

que celle des autres ménages a augmenté significativement (entre 7 % et 14 %) ;

- **les ménages à très faibles revenus**. Par rapport à 2021, le taux de précarité énergétique des ménages du 1<sup>er</sup> décile de revenus équivalents (les moins aisés) a diminué, tandis que celui des ménages des déciles 2 à 10 a augmenté<sup>2</sup>.

### Proportion de ménages en précarité énergétique selon les déciles de revenus, 2021-2022



2. Les déciles permettent de subdiviser la population en 10 catégories de revenus. Le premier décile (D1) recouvre les 10 % de ménages ayant les revenus les plus bas, tandis que le décile n°10 (D10) recouvre les 10 % de ménages avec les revenus les plus élevés.

# ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Dans une perspective d'anticipation de futures crises énergétiques, la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique\* a tiré les enseignements de la gestion de la crise de 2022, qui font l'objet d'une publication spécifique (référence sous 'En savoir plus', ci-dessous). Ces leçons se traduisent en recommandations, rassemblées en trois thèmes :

## 1. Accélérer la transition énergétique

- Maintenir, voire renforcer, le soutien des gouvernements régionaux dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti, notamment en facilitant le préfinancement de rénovations pour propriétaires à revenus moyens et faibles.
- Évaluer et maintenir les aides structurelles pour les ménages précarisés (telles que le tarif social, le Fonds Gaz et Électricité), en ligne avec la transition énergétique.

## 2. Formaliser la stratégie de gestion de crise énergétique

- Ne pas utiliser les mécanismes d'aide additionnels qu'en cas de crise.
- Renforcer la concertation avec les acteurs du secteur de l'énergie en amont des décisions.
- Cibler les aides conjoncturelles vers les publics les plus impactés, les automatiser et les évaluer.
- Créer un Fonds de crise pour gérer la crise et aider les ménages dans le besoin.
- Gérer la fin de crise.

## 3. Automatiser la concertation entre les acteurs pour améliorer la communication, l'information et la collaboration

- Organiser une consultation régulière entre les acteurs du secteur de l'énergie.
- Assurer la disponibilité d'une information complète, fiable et consolidée sur les aides fédérales et régionales via un site et/ou un outil interactif unique.

\* De 2014 à 2024, la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, gérée par la Fondation Roi Baudouin, a rassemblé les différents acteurs concernés (fournisseurs et distributeurs d'énergie, régulateurs, associations de lutte contre la pauvreté, CPAS, administrations, académiques) afin de suivre l'évolution de la problématique, mener des travaux sur des thématiques spécifiques et élaborer des recommandations. Parmi celles-ci, on peut citer la revalorisation du Fonds Gaz et Électricité (2023) ou l'optimisation du tarif social (2023).

## EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez télécharger gratuitement sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) les rapports suivants :

- 'Baromètre de la précarité énergétique – Analyse et interprétation des résultats 2022'
- 'Cibler et accompagner les ménages en cas de crise énergétique', 2024



Agir ensemble pour une société meilleure

## FONDATION ROI BAUDOIN

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure. La Fondation est, en Belgique, en Europe et à l'international, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à ses joueurs, ainsi qu'à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

Abonnez-vous à notre e-news : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Suivez-nous sur     